

Conseil de Quartier 4^{ème} centre

Compte-Rendu de la réunion de bureau du 20 décembre 2023

Les réunions du bureau sont ouvertes à tous.

Elles se tiennent à la Maison des Associations Robert Luc (MdA, 28 rue Denfert-Rochereau) en salle 4 au 1^{er} étage les 3^{èmes} mercredis du mois de 20h à 22h.

Merci à ceux qui apprécient nos actions et informations de diffuser nos comptes rendus à leurs connaissances en indiquant qu'ils peuvent s'inscrire lors des réunions du conseil de quartier ou par mail avec leur nom et adresse à Philippe Vindras (president.cdqcentrelyon4@mailo.com) ou Sophie Barre (Sophie.Barre@mairie-lyon.fr).

Membres du bureau

Présents :

Catherine Belous(SEC), Olivier Bossavy, Jean-Loup Clément (Vice-Président), Marie-Noëlle Dumonal, Michèle Lacroix (CIL), Claire Lhermet, Philippe Vindras (Président).

Absents :

Gérard Crimier(ASS), Laetitia Deloupy, Mireille Ogier, Jacques Souche, Valérie Schell

Membres du conseil de quartier

Michèle Bachon, Richard Hauduroy, Alain Pegon, Anne-Marie Ricotta.

Matthieu Arrondeau, l' élu référent du conseil de quartier 4^{ème} centre, est présent.

Matthieu Arrondeau est par ailleurs le 4^{ème} adjoint de l'arrondissement. Il est en charge de l'économie, de la proximité et de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, du commerce et de l'artisanat, du tourisme, des marchés de plein air et des fêtes foraines.

1. Point sur l'activité des différentes commissions

Les commissions regroupent un certain nombre de personnes pour agir sur un sujet commun. Ces groupes sont relativement informels : de nouvelles commissions peuvent être créées à tout moment dès lors que plusieurs personnes le souhaitent, d'autres peuvent être supprimées faute de combattants.

1.1. Commission « Vogue » (Réf. Jean-Loup Clément)

La commission se réunit les 3^{èmes} vendredis du mois à 14h30 à la MdA (salle 2)

À la suite des différentes concertations qui ont eu lieu depuis un an entre la Commission Vogue, la Mairie et les Forains, il a été constaté une certaine amélioration des espaces de circulation, en particulier pour les personnes souffrant de handicaps, du nombre de toilettes publiques et de la sécurité (présence de vigiles du Sytral dans le métro). Parmi les points négatifs : les assises des manèges et les moquettes créent toujours des risques de chute ; la hausse des prix qui d'après les forains reflèterait la hausse des tarifs électriques, alors qu'elle touche aussi ... la pêche aux canards; les effets négatifs de la vogue sur l'activité des commerces non-alimentaires.

La relocalisation de l'attraction «Speed» vers le gros caillou a quelque peu diminué les nuisances sonores pour les habitants des immeubles proches de la mairie mais a causé quelque mécontentement chez ceux habitant autour du Gros Caillou. De façon générale le bruit a diminué

après 21h, peut-être en raison d'une baisse de 20% de la fréquentation, qui après 2 années fastes est revenue aux niveaux d'avant-Covid. La Mairie va faire la demande auprès des forains pour que l'ouverture des attractions soit reculée d'une heure en semaine (17h au lieu de 16h) car les parents de la crèche et de l'école situées à côté du gros caillou se plaignent du bruit et de l'affluence.

En fait, les nuisances sonores sont mal évaluées : les services techniques de la mairie ne mesurent que le bruit émis par les manèges quand ils fonctionnent à vide en dehors des heures d'ouverture, alors qu'il faudrait bien sûr mesurer le bruit lorsque les participants qui tournent dans les manèges crient et que la foule est dense. De telles mesures sont indispensables pour réduire le bruit année après année. **Le conseil de quartier souhaite que ce type de mesure soit réalisé en 2024 ou que les services techniques expliquent en quoi c'est impossible.**

Lors d'une réunion publique le 17 octobre, Jean-Loup Clément avait incité chaque résident affecté par la Vogue à faire un recours personnel auprès de la Mairie de Lyon en détaillant les préjudices subis et en indiquant le dédommagement qu'il souhaite recevoir. Une trentaine de recours ont été déposés. Les premières réponses sont toutes négatives, ce qui va permettre aux requérants de contester ces décisions auprès du tribunal administratif. Le but est d'obtenir des réponses motivées à des questions telles que les procédures d'autorisation des manèges, les appels d'offres, la capacité de charge de la dalle du parking du Gros Caillou, etc.

La commission Vogue a participé à une réunion sur le bilan de la Vogue qui rassemblait des membres de l'équipe municipale et de la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat, l'adjoint au maire Valentin Lungenstrass et le vice-président des forains. Ce dernier s'est voulu rassurant et a demandé qu'on l'appelle dès que se présente le moindre problème. La mairie va publier un bilan de la vogue (bruit, contrôle sanitaire, sécurité de circulation, incidents...) sans y inclure le plan des manèges qui n'est pas un document public.

1.2. Commission « Culture et événements » (Réf. Valérie Schell)

La commission se réunit les 1^{ers} lundis du mois de 18h30 à 20h à la MDA (salle 1).

Valérie Schell va déposer un projet APICQ (Appel à Projet à l'Initiative des Conseils de Quartier) pour financer la rénovation du jeu d'échec de la place Tabareau.

Richard Hauduroy (La Croix-Rousse n'est pas à vendre) incite tout le monde à participer à une consultation concernant les murs peints de la ville de Lyon (<https://oye.participer.lyon.fr/processes/murspeints>). Le but de la consultation est de sélectionner 20 murs peints emblématiques afin qu'ils puissent bénéficier d'un budget pour leur sauvegarde. Cette consultation sera close le 17 janvier 2024.

La Mairie du 4^{ème} souhaite créer une ou plusieurs animations le dimanche 8 décembre 2024 qui pourraient être le reflet de la Croix-Rousse. Un comité sera vraisemblablement créé. Toutes les idées sont les bienvenues...

1.3. Commission « Handicaps visibles et invisibles » (Réf. Anne-Marie Ricotta)

Les commissions « Handicaps » des différents CDQ se sont regroupées en une seule commission inter-quartier dont les réunions se tiendront tous les 1^{ers} lundis du mois à 14h à la MDA.

Anne Marie Ricotta fait remarquer qu'il n'existe aucune structure dédiée au handicap dans le 4^{ème} : pas d'Institut Médico-Educatif, pas d'Institut Médico-Professionnel, pas d'Etablissement et

service d'aide par le travail. Il existe bien un SAVS (Service d'Aide à la Vie Sociale), mais c'est une succursale du SVAS de Rillieux la Pape qui s'adresse uniquement aux adultes.

Isabelle Chemin, présidente du conseil de quartier Est-et-Rhône, souhaite financer par un projet APICQ un spectacle de sensibilisation aux handicaps invisibles réalisé par Cyril Augier et son théâtre d'entreprise « A nous de jouer ». Il n'est cependant pas certain que ce type de projet soit éligible aux financements APICQ.

1.4. Commission « Prix du livre des lecteurs du quartier » (Réf. Marie-Noëlle Dumonal)

La commission se réunit les 2èmes vendredis du mois à 14h30 à la Mda (salle 2)

La commission a commencé ses lectures pour l'année prochaine. Comme les années précédentes (à l'exception de 2023) la sélection s'articulera autour d'un thème.

La commission a par ailleurs été contactée par l'association « Les liseurs de la Croix-Rousse » qui aimerait pouvoir créer un événement commun. Leur festival « Les mots dits de la Croix-Rousse » se tiendra à la MDA le samedi 13 janvier 2024 à partir de 10h. L'entrée est à prix libre et la réservation est conseillée (lesliseursdelacroixrousse@gmail.com).

Marie-Noëlle a participé le 5 décembre à une séance du conseil des seniors pour présenter l'activité de la commission Prix du livre et discuter de la possibilité d'une action dédiée aux seniors.

2. La pérennisation du métro C sera-t-elle assurée en 2035 ?

Philippe Vindras s'est renseigné auprès du Sytral et de plusieurs personnes connaissant bien les procédures d'investissement du Sytral afin d'évaluer l'incertitude sur l'échéance de 2035 annoncée par le Sytral pour la mise en service de 7 à 9 nouvelles rames et d'un automate spécialement conçus pour la ligne C. Le projet de rénovation semble devoir passer par les étapes suivantes :

- Des études préliminaires (en cours) pour affiner le programme d'investissement et en particulier les faisabilités techniques permettant d'orienter les choix de conception.
- La validation du programme finalisé par un vote du CA du Sytral (actuellement prévue en 2025).
- Le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour concevoir et réaliser le projet du maître d'ouvrage.
- Le vote d'Autorisations de Programmes (AP). Ces AP fixent la limite supérieure des dépenses autorisées pour le financement d'opérations d'investissement mais ne constituent pas un engagement de réalisation concrète à brève échéance.
- Il faut prévoir 10 à 12 ans entre les premières Autorisations de Programme et la mise en service effective.

Conclusion : compte tenu des délais inhérents à ces étapes ainsi qu'au renouvellement des élus municipaux et du CA du Sytral en 2026, 2032 et 2038, il ne semble pas certain que les nouvelles rames seront mises en service avant 2037 voire 2040...

En ce qui concerne le doublement de la voie entre Hénon et Cuire, nécessaire à l'augmentation de la fréquence de circulation et donc de la capacité de la ligne, aucune date n'est pour l'instant annoncée...

3. Questions et informations diverses.

- L'association « Les Petites Cantines Lyon Croix-Rousse » va mettre fin à son activité après 2 ans de vaine recherche de local. L'ouverture les mardis et mercredis en mai et juin dans les locaux du restaurant le Pailleron ne s'était pas révélée satisfaisante.

- Une animalerie va ouvrir dans les anciens locaux de la Halle aux chaussures.

Fin de la séance: 22h00

Compte-rendu rédigé par Olivier Bossavy et Philippe Vindras

Prochaine réunion le mercredi 17 janvier à 20h en salle 4 de la MdA.